



Doc. 15901
24 janvier 2024

La situation des enfants d'Ukraine

Amendement¹ n° 4

Mme Zanda KALNIŅA-LUKAŠEVICA, Lettonie, Groupe du Parti populaire européen

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 16.10, insérer le paragraphe suivant:

«à faciliter le retour dans leur famille des enfants qui se trouvaient dans des structures d'accueil ukrainiennes (1) et qui ont été évacués vers les États membres du Conseil de l'Europe, ou (2) leur placement dans des familles de citoyens ukrainiens, conformément aux décisions prises par les autorités ukrainiennes compétentes, et à veiller à la reconnaissance rapide de ces autorités aux fins de l'exécution du droit de garde concernant les enfants.»

Déposé par:

KALNIŅA-LUKAŠEVICA Zanda, Lettonie, PPE/DC
BILOZIR Larysa, Ukraine, ADLE
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
KROSS Eerik-Niiles, Estonie, ADLE
LEYTE Carmen, Espagne, PPE/DC
MEZENTSEVA Mariia, Ukraine, PPE/DC
MOSHENETS Olena, Ukraine, ADLE
PAKOSTA Liisa-Ly, Estonie, NI
THÓRARINSSON Birgir, Islande, PPE/DC

1. 2024 - Première partie de session

